

SCHAEFFER-DUFOUR

Société Anonyme au capital de 6.580.000 euros
Siège social : 66 Rue Jean-Baptiste Lebas - 59910 BONDUES
945.450.716 RCS ROUBAIX-TOURCOING
Euronext Paris Compartiment C
Code ISIN : FR0000064511

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour vous rendre compte de l'activité de votre société, vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 et les résultats qu'elle a obtenus au cours de cet exercice.

Les commentaires qui suivent passent également en revue l'activité et les résultats des différentes entreprises du groupe composé de votre société et de ses filiales et participations dont les comptes sont retenus au niveau de la consolidation.

Activité de la société

L'année 2008 restera dans les annales comme celle de la crise de la finance mondiale.

Qui aurait pensé lors de notre dernière assemblée générale que des institutions comme Lehmann Brothers, AIG ou Fortis et bien d'autres encore seraient en faillite ou sauvées in extremis par des interventions étatiques ? Moins 40 % sur les principales places boursières, crise des produits structurés, krach obligataire au quatrième trimestre, effondrement des prix des matières premières et notamment du pétrole, aucun segment des marchés financiers n'aura été épargné. Dans ces conditions, notre résultat financier qui était la principale constituante de nos résultats en 2007 a fait place à une perte de 886 Keuros.

D'autre part, la recherche de cession de nos activités en Afrique du Sud a trouvé son dénouement dans le courant du mois de Mars 2009. La crise économique rendait d'autant plus indispensable la recherche de solutions. Nous remercions le cabinet Gherzi dont l'expérience a été une aide précieuse pour la restructuration de nos activités dans ce pays et la mise sur pied d'une solution. Cette cession a une très forte influence sur la présentation des comptes consolidés, puisque toutes les opérations concernant nos activités dans ce pays ont été regroupées sur une seule ligne « activités cédées ou en cours de cession » à l'actif et au passif du bilan consolidé ainsi qu'au compte d'exploitation qui cumule la perte d'exploitation et la perte sur cession. Nous reprendrons plus en détail les chiffres dans le paragraphe consacré à la présentation des comptes.

Nous détaillons dans les paragraphes qui suivent l'évolution des diverses activités exercées au travers de nos filiales.

Filiales sud-africaines

Sans la cession, notre chiffre d'affaires serait ressorti à 16,57 millions d'euros, en retrait de 25,50 %, en raison tant de la baisse de la monnaie sud africaine que de la diminution des volumes vendus du fait de la crise économique. Le résultat opérationnel aurait été en perte de 2,70 millions d'euros contre une perte de 123 mille euros en 2007. Ces chiffres illustrent l'urgence qu'il y avait à trouver des solutions. Les capitaux propres insuffisants ou les besoins de financement trop importants de Toga Linings, Nigel et Troy, imposaient de fermer ou de céder ces unités, pour mieux permettre de concentrer les moyens financiers sur Standerton Mills dont le résultat a lui-même été déficitaire l'an dernier.

Espérons que le cadre structurel renouvelé qui a été défini, permettra de trouver les solutions d'exploitation appropriées pour assurer la pérennité et la viabilité de cette entreprise. Le groupe Frame, premier filateur et tisseur de ce pays, vient d'annoncer la fermeture de toutes ses activités, signe de la crise structurelle importante du secteur.

Autres filiales

- **Imprimerie :**

Coup de chapeau aux équipes opérationnelles qui ont réussi à maintenir ou à augmenter leurs résultats dans un contexte difficile. Je voudrais aussi saluer l'action de M. et Mme Pouwels qui ont quitté l'entreprise qu'ils avaient fondée à la fin de l'année dernière, sept ans après avoir cédé leurs actions. Durant cette période, ils ont continué à gérer leur société avec une conscience professionnelle qui les honore. M. Debruyne, Directeur Technique depuis 1989, a assuré la relève dans la continuité.

Les résultats sont les suivants (en milliers d'euros) :

	C.A. H.T.	Résultat
- Nord'Imprim :	10.847	1.092
- Typoform :	10.140	1.059

Toutefois, depuis le début de l'année, nous subissons de plein fouet l'impact de la crise économique. Cette situation, si elle devait perdurer sur l'ensemble de l'année aurait un impact fort sur les résultats.

- **Capital investissement :**

Depuis le début du second semestre, le deal flow a considérablement ralenti dans les opérations présentant une certaine envergure. Les vendeurs n'ont pas encore pris en compte l'impact de la crise sur la valeur réelle de leur entreprise, et les organismes de crédit sont devenus très méfiants sur les opérations à effet de levier. Les cessions ont, elles aussi, été considérablement ralenties. Dans ces conditions, le résultat de Siparex Associés a été divisé par deux. La valorisation de nos FCPR ressort en retrait plus modéré, mais le retard pris dans les investissements risque de peser sur la performance future.

Par contre la société Re-Sources a continué à investir et totalise 8 participations au 1^{er} Janvier. A part une société, toutes réalisent une année conforme au business plan, mais l'année 2009 risque d'être difficile.

- **Autre filiales :**

- Cap 5 : Cette société réalise encore une belle performance avec un résultat de 853 Keuros pour un chiffre d'affaires de 14,94 millions d'euros en légère hausse. Comme pour nos filiales dans l'imprimerie, les premiers mois de l'exercice 2009 ressortent en forte baisse.
- Dubus : Une nouvelle augmentation de capital a dilué notre participation, celle-ci atteignant 4 %. L'agrément AMF nécessite le maintien d'un niveau de capitaux propres supérieur à 10 millions d'euros.
- Osirys : Cette société de lasers médicaux a obtenu l'agrément de la Food and Drug Administration pour plusieurs de ses modèles. Salmon et Compagnie a participé début 2009 à une augmentation de capital destinée à racheter une société de commercialisation aux Etats-Unis, en espérant que cette belle start-up saura concrétiser sur le terrain les efforts de recherche de ces dernières années.

Comptes sociaux de la société Schaeffer-Dufour

Les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

- **Compte de résultat :**

Le résultat ressort malheureusement en perte de 1,22 million d'euros, en raison essentiellement de dotations aux provisions financières de 2,32 millions d'euros. Sur ce montant, 2 millions d'euros ont été passés sur la valeur des titres Afratex dont l'actif était essentiellement constitué par la participation à hauteur de 50 % dans St Hélène, 220 Keuros sur la dépréciation de nos valeurs mobilières de placement et le solde sur les autres immobilisations financières. Sans ces diverses provisions, le résultat aurait été sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

- **Bilan :**

Compte tenu de la perte enregistrée, nos capitaux propres reviennent à 8,9 millions d'euros. Les dettes sont en légère augmentation suite à la comptabilisation d'un engagement de souscription de 200 Keuros souscrit auprès du FCPR Siparex Entrepreneurs dont la contrepartie est à l'actif dans le poste autres titres immobilisés.

La trésorerie ressort à 800 Keuros environ.

- **Projet d'affectation du résultat :**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.221.403,09 euros comme suit :

- 1) en totalité au débit du poste « Réserves ordinaires »,
la somme de (1.221.403,09) euros, ci (1.221.403,09) euros

Total égal à la perte de l'exercice : 1.221.403,09 euros

Auquel s'ajoute :

- 2) un prélèvement sur le poste « Réserves ordinaires »,
d'une somme de 431.500,00 euros, ci431.500,00 euros
soit un dividende unitaire de 0,50 euro éligible à la réfaction de 40 %

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 20 Juin 2009.

Lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, la totalité des sommes distribuées et payées en 2009 est, au choix dudit bénéficiaire, éligible :

- soit à l'imposition sur le revenu au barème progressif après réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, outre les prélèvements sociaux de 12,10 % (CSG, CRDS, prélèvement social de 2 %, contribution additionnelle à ce prélèvement et RSA) ;
- soit, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 18 % prévu à l'article 117 quater-I-1 du Code général des impôts au lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, outre les prélèvements sociaux susvisés, à condition de formuler expressément leur option à l'établissement payeur au plus tard avant la mise en paiement du dividende. Cette option est irrévocable pour cet encaissement. Elle fait notamment perdre (i) le bénéfice de l'abattement de 40 % pour tous les autres dividendes perçus par le contribuable au cours de la même année, (ii) ainsi que le droit à l'abattement fixe annuel de 1.525 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3.050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à imposition commune (en application des dispositions de l'article 158-3-5° du Code général des impôts). En cas d'exercice de ladite option pour le prélèvement libératoire, le montant distribué sera minoré de ce même prélèvement libératoire.

Les autres bénéficiaires et les personnes morales ne bénéficient ni de l'abattement susvisé ni de l'option pour le prélèvement libératoire.

• **Rappel des dividendes distribués :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice 2007 : Dividende de 0,61 euro par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Exercice 2006 : Dividende de 0,61 euro par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Exercice 2005 : Dividende de 0,58 euro par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Comptes consolidés de la société Schaeffer-Dufour

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis selon les mêmes normes que pour l'exercice 2007, en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS applicables dans l'Union Européenne.

- **Compte de résultat**

La cession de nos intérêts en Afrique du Sud entraîne de profondes différences dans le compte d'exploitation, l'ensemble des opérations relatives à nos sociétés là-bas ayant été regroupé sur une ligne unique de résultat net des activités en cours de cession. Compte tenu de la perte d'exploitation et de la perte de valeur sur cession enregistrées, cette ligne ressort en négatif de 6,58 millions d'euros.

Le résultat opérationnel, privé de la quasi-totalité du chiffre d'affaires, ressort quant à lui en perte de 1 million d'euros.

Le résultat financier reflète la très mauvaise tenue des marchés financiers, tant actions qu'obligataires. Seuls nos titres non cotés réalisent une bonne performance. La perte est de 381 Keuros contre un résultat de 8.212 Keuros en 2007.

Le résultat des sociétés mises en équivalence reste très honorable à 1,03 million d'euros.

En définitive, le résultat consolidé ressort en perte de 7,025 millions d'euros, dont 6,011 pour la part groupe. Ce chiffre traduit bien les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2008, et les conséquences fortes de mesures que la crise économique rendait nécessaires.

Sans la cession, la perte aurait été de 2,33 millions d'euros, avec une perte part groupe de 2,42 millions d'euros. La différence représente la perte de valeur entre le prix de cession et la valeur comptable des actifs cédés. Vous trouverez l'analyse comptable de cette opération en annexe 16.

- **Bilan**

- **Actif :**

Compte tenu du regroupement des lignes concernant l'Afrique du Sud sur une seule ligne « activités cédées », les postes immobilisations corporelles, stocks, créances clients reviennent à des montants négligeables.

Le poste valeur mobilières et disponibilités est lui aussi en diminution à 25,76 millions d'euros, sous le double effet de la baisse de valeur de nos actifs financiers et du placement de la trésorerie située en Afrique du Sud dans la ligne « activités cédées ».

- **Passif :**

Les dettes financières court terme, dettes d'exploitation et d'impôts sont, elles, revenues quasiment à zéro. Les capitaux propres part du groupe sont en diminution d'un peu plus de 9 millions d'euros sous les effets conjugués de la baisse du rand qui coûte 2,5 millions d'euros en terme d'écart de conversion, de notre perte de 6 millions d'euros, et du dividende versé l'année dernière.

Notre situation financière garde toutefois une solidité forte d'autant plus appréciable que les risques industriels ont largement diminué.

Vous retrouverez plus de détails sur les divers postes du bilan dans les diverses notes des annexes.

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Hormis la cession définitive de nos actifs Sud-Africains amplement relatée par ailleurs, il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice, soit le 31 Décembre 2008, et la date à laquelle le rapport est établi.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution récente et perspectives

La situation économique actuelle rend très difficile toute prévision. Malgré tout, il semble que les marchés financiers aient atteint un point bas et qu'ils soient désormais plus résistants tout en restant très volatiles. De même, il est trop tôt pour donner la tendance de l'évolution de nos placements non cotés. Par contre, il est quasiment certain que le résultat des sociétés mises en équivalence sera en nette diminution.

D'autre part, compte tenu du périmètre restreint de nos activités, il est indispensable d'adapter le niveau de nos frais généraux à la situation actuelle en simplifiant au maximum nos structures et nos modes de fonctionnement. C'est actuellement une de nos principales préoccupations pour que nous soyons en mesure de profiter au mieux de toute amélioration de la situation économique dans l'avenir.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Jetons de présence

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence est fixé à la somme de 15.000 euros annuels.

Informations relatives aux participations

Nous n'avons enregistré aucune évolution de nos participations.

Social

Les effectifs du groupe représentaient 522 personnes au 31 Décembre 2008.

Capital et actions - Programme de rachat d'actions

Le capital de votre société est de 6.580.000 euros réparti en 863.000 actions.

Conformément à la loi, nous vous indiquons, en fonction des informations que nous avons reçues, l'identité des actionnaires détenant, à la clôture de l'exercice, un pourcentage de participation supérieur aux seuils définis par les textes en vigueur.

A la connaissance de votre Conseil, la société Techniphoto détenait au 31 Décembre 2008 plus du quart des actions et plus du quart des droits de vote, la société A. SALMON plus du vingtième des actions et plus du vingtième des droits de vote, et Monsieur François-Régis MOTTE plus du vingtième des actions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 23 Juin 2007 avait autorisé, dans sa cinquième résolution, la société à opérer en Bourse sur ses propres actions. Le Conseil d'Administration du 22 Octobre 2007 a décidé de subdéléguer au Président Directeur Général le pouvoir de mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions ainsi que l'annulation éventuelle des actions acquises par la Société dans ce cadre et ce dans les limites définies par l'Assemblée Générale Mixte du 23 Juin 2007. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31 Décembre 2008, la Société a procédé à un rachat sur ses propres actions dans le cadre de ce programme et détenait 18.200 actions représentant environ 2,11 % du capital.

Nous vous proposerons, par ailleurs, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de bien vouloir autoriser un nouveau programme de rachat d'actions de la société dans les conditions et objectifs qui vous seront proposés.

Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous signalons que le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Nous vous signalons également qu'aucun plan de souscription ou d'achat d'actions ou d'épargne d'entreprise n'a été mis en place au bénéfice du personnel de la société.

Administration et contrôle de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- **Liste des mandats et autres fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 Décembre 2008**

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Vincent DUFOUR

Président Directeur Général de la Société SALMON ET COMPAGNIE à BONDUES (Nord)

Président des Sociétés :

- AFRATEX à CHUR (Suisse)
- TECH IMMO à BONDUES (Nord)
- TECHNIPHOTO à BONDUES (Nord)
- TECHNOFA à BONDUES (Nord)

Administrateur de la Société FINANCIERE TEXDUNES à STEENVOORDE (Nord)

Membre du Conseil de Surveillance du FCPR SIPAREX MIDCAP

ADMINISTRATEURS

a) Monsieur Hubert DEVAUX

Président Directeur Général de la Société FINANCIERE TEXDUNES à STEENVOORDE (Nord)

Représentant permanent de la Société SALMON ET COMPAGNIE au Conseil d'Administration de la Société CAP 5 à ARMENTIERES (Nord)

Représentant permanent de la Société SCHAEFFER-DUFOUR au Conseil d'Administration de la Société SALMON ET COMPAGNIE à BONDUES (Nord)

Gérant de la Société SEPROFI à LA MADELEINE (Nord)

b) Monsieur Luc DUFOUR

Président Directeur Général de la Société LOUNIC à ROUBAIX (Nord)

Représentant permanent de la Société DUFÇO au Conseil d'Administration de la Société LABOFINA à LAIGNE EN BELIN (Sarthe)

Gérant de la Société NEOVAL à LILLE (Nord)

c) Monsieur François-Régis MOTTE

Administrateur des Sociétés :

- ID GROUP (OKAIDI - JACADI) à ROUBAIX (Nord)

- MEDIA PARTICIPATIONS à BRUXELLES (Belgique)
- SALMON ET COMPAGNIE à BONDUES (Nord)
- SEDAF à VILLENEUVE D'ASCQ (Nord)
- SIPAREX ASSOCIES à LYON (Rhône)

Membre du Conseil de Surveillance des Sociétés :

- FINANCIERE ARTS CREATIFS à CABRIES (Bouches du Rhône)
- ROUGIER à NIORT (Deux Sèvres)

d) Monsieur Marcel ROSBURGER

Président du Conseil de Surveillance de la Société S ET L PARTICIPATIONS à HIRSINGUE (Haut-Rhin)

Administrateur de la Société UTEX à TEMARA (Maroc)

e) Société TECHNIPHOTO

Représentant permanent : Monsieur Hervé DUFOUR

f) Société A. SALMON

Représentant permanent : Monsieur René SALMON, ce dernier exerçant également les mandats sociaux suivants :

- **Président** des Sociétés :
 - FAILLE à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (Nord)
 - SDNP à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (Nord)
 - SEHQ à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (Nord)
- **Gérant** des Sociétés :
 - H TEX à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (Nord)
 - RESAL CONSEIL à MARCQ EN BARŒUL (Nord)
 - SCI FAILLE ARAGO à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (Nord)
 - SCI LA PIERRE DU SANG à REIMS (Marne)
 - SPRL SALMON DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL à BRUXELLES (Belgique)
- **Président du Comité de Surveillance** de la Société SAFILIN à SAILLY SUR LA LYS (Pas de Calais)
- **Administrateur** de la Société A. SALMON à SAILLY SUR LA LYS (Pas-de-Calais)

- **Rémunération des mandataires sociaux**

Pour compléter votre information dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons les rémunérations perçues par chacun des membres du Conseil d'Administration tant au titre de la Société Schaeffer-Dufour que des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce :

- M. Vincent DUFOUR : 2.143 euros
- M. Hubert DEVAUX : 2.143 euros
- M. Luc DUFOUR : 2.143 euros

- M. François-Régis MOTTE : 2.143 euros
- M. Marcel ROSBURGER : 2.143 euros
- La société Techniphoto : 2.143 euros
- La société A. Salmon : 2.143 euros

- Rémunération des prestations de direction accomplies par Techniphoto : 50.000 € HT, répartis par moitié entre Schaeffer-Dufour et Salmon et Compagnie.

- **Nomination d'un administrateur en remplacement**

Le mandat d'administrateur de M. Marcel ROSBURGER arrive à expiration lors de la présente assemblée. Agé de 80 ans, M. Marcel ROSBURGER n'a pas souhaité solliciter un nouveau mandat. Tout le Conseil tient à le remercier pour son jugement sûr de dirigeant de PME, son soutien amical et ses encouragements à faire évoluer notre société dans des périodes parfois très difficiles. Aussi, nous vous proposons de nommer en remplacement M. Gaston DUFOUR, en qualité d'administrateur, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

- **Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement**

Nous vous proposons de nommer M. Eric BLEUEZ, domicilié à MARCQ EN BARŒUL CEDEX (59705) 159 Avenue de la Marne - B.P. 5029, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques MERLIN, parti à la retraite, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

L'activité holding de votre société, qui emploie un salarié, n'a aucune incidence au plan environnemental.

*
* *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions recueillent votre approbation et que vous acceptiez de donner aux membres du Conseil d'Administration de la société, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social 2008, sur lequel vous avez à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'Administration, du rapport spécial sur le rachat par la société de ses propres actions et des rapports de vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION